



Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Territori della Cultura

Rivista on line Numero 10 Anno 2012

Iscrizione al Tribunale della Stampa di Roma n. 344 del 05/08/2010





Centro Universitario Europeo
per i Beni Culturali
Ravello

Sommario

Comitato di redazione

5

Il "Paesaggio" in Europa:
nuovo protagonismo dei cittadini

6

Alfonso Andria

Patrimonio culturale immateriale europeo
per la crescita di una condivisa, comune identità

10

Pietro Graziani

Conoscenza del patrimonio culturale

Giovanna Greco Storie da un santuario nel territorio
pestaio: un Museo che racconta.

14

Il santuario di Hera alla Foce del Sele

Miguel Ángel Cau Ontiveros Archaeometry of ceramics
as a scientific-humanistic discipline: in pursuit
of the Ravello spirit. Part II

32

Cultura come fattore di sviluppo

Fabio Pollice Patrimonio culturale
e sviluppo umano

50

Ferruccio Ferrigni, Giovanni Villani, Eugenia Apicella,
Patrizia Palumbo, Enrica Papa, Maria Carla Sorrentino
Per un nuovo turismo: quello "antico".

56

L'analisi del turismo come emerge dal Piano di Gestione
per il sito UNESCO Costiera Amalfitana

Andrea Della Pietra Il Sito Unesco
Costiera Amalfitana ... sul WEB

68

Metodi e strumenti del patrimonio culturale

Antonio Basile Beni culturali e fruizione
La gestione condivisa dei musei

76

Donato Sarno Maiori adotta San Domenico

80

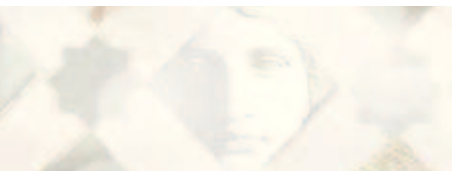
Jean-Pierre Massué Protection du patrimoine culturel
contre inondations et submersions marines

84

Appendice

a cura di Carla Casetti Brach "Scrittura e libro nel
mondo greco-bizantino"

90



Jean-Pierre Massué

*Jean-Pierre Massué,
Académie Européenne des
Sciences et des Arts,
Membre du COPRNM :
Conseil d'Orientation pour la
Prévention des Risques
Naturels Majeurs, Paris
Membre Fondateur du
C.U.E.B.C.*

Protection du patrimoine culturel contre inondations et submersions marines

Une initiative du Centre Universitaire Européen
pour les Biens Culturels (CUEBC) (Ravello, Italie) :
Création d'une chaire Unesco.

Créé pour adresser les grandes problématiques de la protection et de la valorisation des biens culturels en Europe, le Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels de Ravello a été interpellé par le développement d'une prise de conscience européenne sur le risque majeur lié aux inondations auquel le patrimoine culturel est exposé... Dans les derniers mois, l'Italie, pays hôte du Centre de Ravello, a été confrontée aux dégâts des eaux mettant en danger son important patrimoine. En coopération avec les Universités, le Centre National des Recherches, le Centre de Ravello travaille à établir une plateforme d'observation et de coopération scientifique sous l'égide de l'UNESCO. Une initiative nouvelle de coopération entre chercheurs, juristes, gestionnaires du patrimoine pour sauvegarder un patrimoine exposé aux caprices de la nature et du changement climatique...

1 – Préambule : une menace pour le patrimoine culturel.

Depuis 1970, on note une augmentation du nombre annuel de catastrophes naturelles et de l'importance des dégâts qu'elles provoquent. La responsabilité des facteurs climatiques est essentielle car l'effet conjugué d'une « pression » anthropique croissante, du nombre et de l'intensité d'événements atmosphériques extrêmes, conduit à une exacerbation des risques de catastrophes naturelles dans de nombreuses régions. Après la période froide du Pléistocène, suivie de la phase chaude de l'Holocène (les dix derniers millénaires), nous vivons un phénomène de « surchauffe » (d'origine anthropique) et entrons dans l'Anthropocène, comme l'annonce Paul Crutzen, lauréat du prix Nobel de chimie. En effet, l'activité débridée et la collective inconscience humaine, mettent notre société en péril.



2 – Une initiative de l'Union Européenne: la Directive « inondation »

La communauté internationale étant préoccupée par cette tendance très négative, l'U.E. a promulgué une action spécifique, consacrée au risque hydrique. Il s'agit de la « directive 2007/60/CE » du 23 octobre 2007 du Parlement européen et du Conseil (J.O de l'Union Européenne du 6.11.2007, L 288/27-34).

Son objet est d'évaluer et gérer le risque d'inondation et de submersion marine, afin de « *réduire les risques des conséquences négatives associées aux inondations, en particulier pour la santé et la vie humaine, l'environnement, le patrimoine culturel, les transports, l'activité économique et les infrastructures* ».



Le Danube

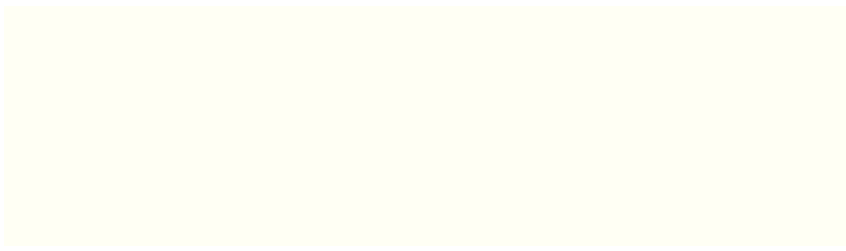
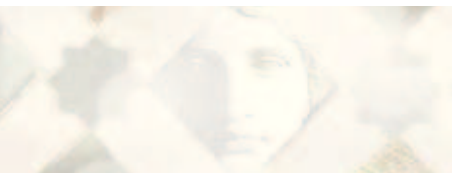
3 – Mission des Etats Membres

Conformément à cette Directive, les États membres doivent veiller à ce que les plans de gestion des risques d'inondation soient instruits puis achevés et publiés le 22 décembre 2015 au plus tard. Cette mission comporte les tâches suivantes :

1. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation ou l'évaluation et les décisions visées à l'article 13, paragraphe 1, sont réexaminées et si nécessaire, mises à jour pour le 22 décembre 2018 au plus tard et, par la suite, tous les six ans.
2. Les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation sont réexaminées et, si nécessaire, mises à jour pour le 22 décembre 2019 au plus tard et, par la suite, tous les six ans.
3. Le plan ou les plans de gestion des risques d'inondation sont réexaminés et, si nécessaire, mis à jour lors des réexamens visés aux paragraphes 1 et 3 pour le 22 décembre 2021 au plus tard et par la suite, tous les six ans.
4. L'incidence probable du changement climatique sur la survenance des inondations sera prise en considération.

4 – Une initiative et contribution : projet de création d'une Chaire Unesco

L'initiative présentée par le CUEBC (Ravello) vise la création d'une chaire Unesco, rattachée à l'Université de Salerne et im-



plantée au sein du Centre Universitaire Européen pour les Biens Culturels de Ravello, en étroite coopération, notamment avec le CNR Italien.

Cette proposition repose sur,

- une longue et dense expérience des organismes impliqués et des « porteurs » de la proposition, tant en recherche qu'en enseignement.
- une analyse critique et une évaluation de la situation existante, en recherchant comment optimiser les réponses possibles à la Directive européenne ,
- l'intégration dans le schéma directeur d'exécution de la Directive, des progrès scientifiques et technologiques accomplis au cours des récentes décennies, afin d'actualiser et accroître le niveau de protection du patrimoine culturel.

5 – Philosophie de l'initiative.

Elle se fonde sur l'esprit de dispositions qui, pratiquement toutes, insistent sur l'importance de mener des actions de formation :



Florence

- la Charte de Venise (1964) sur la conservation et la restauration (monuments et sites).
- la Convention du « Patrimoine mondial » (1972)
- le programme de l'Unesco pour la sauvegarde des sources documentaires de l'Humanité (1992) et celui du « Bouclier bleu » qui consacre une part de son activité à la prévention du patrimoine culturel contre les inondations.
- la Résolution du parlement européen au sujet des inondations en Campanie (1998). J.O. du parlement Européen n°C 167 du 1 juin, p. 0229.

- la Convention (2007) concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Comité du patrimoine mondial, 31^{ème} session, Christchurch (NZ), 23 juin-2 juillet, réf. Unesco : WHC-07/31.COM/INF.1.)
- la Directive « Inondation » citée (2007/60/CE).

6 – Vocation, enjeu prioritaire et impact des activités prévues.

Par vocation, cette chaire mènera des actions innovantes de recherche (au titre d'enquêtes et expertises) et de formation (organisation de sessions) dans les secteurs de la prévention, de



la conservation et de la réhabilitation du patrimoine culturel.

Dans sa phase de création, l'enjeu prioritaire sera la protection du patrimoine culturel contre les inondations et les submersions marines. Elle privilégiera cette problématique dans deux Régions d'Europe, respectivement tournées vers la Méditerranée et vers l'Atlantique. En l'occurrence, les districts hydrographiques de la Campanie en Italie et de l'Aquitaine en France. Toutes deux sont riches de sites majeurs.

Cette création aura un substantiel et durable impact socio-économique vis-à-vis de l'industrie du tourisme culturel et des entreprises artisanales ou/et industrielles associées à la conservation et à la valorisation du patrimoine.



New Orleans

6 – Porteurs de la proposition :

Cette proposition est engagée par:

- Le Sénateur Alfonso Andria, Président du CUEBC.
- Le Prof. Max Schvoerer (Université de Bordeaux et Réseau Européen « Sciences et patrimoine »),
- Le Pr. Raimondo Pasquino, Recteur de l'Université de Salerne,
- Le Pr. Luigi Nicolais, Président du C.N.R (Conseil National de la Recherche: CNR -Rome), le Dr. Luigi Ambrosio et le Dr. Giuseppina Padeletti Directeurs d'institut du CNR.
- Mme Marie Paule Roudil (Bruxelles)
- M. Mounir Bouchenaki, ancien Directeur Général de l'ICCROM